

Projet d'Histoire de l'UNESCO
Séminaire : "Vers une histoire transnationale des organisations internationales : méthodologie/
épistémologie"
King's College, University of Cambridge, 6-7 avril 2009

Iris Julia Bührle, 03 juillet 2009

L'UNESCO, SES HISTOIRES ET L'HISTOIRE

PREFACE

En 2004, un an avant son soixantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) crée un projet intitulé « Histoire de l'UNESCO » dont le Directeur Général, Koïchiro Matsuura, explique les buts comme suit : « Le projet 'Histoire de l'UNESCO', lancé en 2004, avait pour intention d'aider l'Organisation à porter un regard rétrospectif sur son histoire. Cette initiative, par là même, entendait valoriser les archives de l'UNESCO auprès du public et des chercheurs, interroger la place de l'Organisation dans le champ des relations internationales, et susciter des analyses inédites, vues du centre mais aussi de la périphérie, sur l'action et l'impact de l'Organisation. »¹

Une première étape du projet d'histoire est franchie lors des célébrations du soixantième anniversaire de l'UNESCO. A cette occasion, des étudiants et chercheurs du monde entier se réunissent au siège du 16 au 18 novembre 2005 pour un colloque international intitulé « 60 ans d'histoire de l'UNESCO ». Cet événement organisé en partenariat avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, le Centre d'histoire de Sciences Po Paris, le Centre for History and Economics de l'Université de Cambridge, le United Nations Intellectual History Project, le Graduate Center de la City University of New York ainsi que l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en France comporte des Tables Rondes et conférences plénières qui permettent des échanges entre un grand nombre de personnes s'intéressant à l'histoire de l'UNESCO.

Suite à ce colloque, l'UNESCO établit, en 2006, un Comité Scientifique réunissant des historiens éminents du monde entier². Cette « assemblée de savants » ressemble à une mini-UNESCO dans

¹ UNESCO, Actes du colloque international « 60 ans d'histoire de l'UNESCO », Paris, 16-18 novembre 2005, p.3. Document sur <http://unesdoc.UNESCO.org/images/0015/001541/154122F.pdf>, dernière consultation 5 juin 2009.

² Les onze membres sont : Robert Frank (Université Paris I Panthéon-Sorbonne, France), Ilya V. Gaiduk (Académie des Sciences, Russie), Mohieddine Hadhri (Université de Tunis, Tunisie), Akira Iriye

sa conception originale : il s'agit surtout de définir des problématiques et de fournir des points de départ pour des débats sur l'histoire de l'UNESCO ; en outre, elle constitue un point d'accueil pour les chercheurs intéressés par ce sujet. Le but de ce comité complètement indépendant, mais qui se réunit sous les auspices de l'UNESCO, n'est pas d'écrire ou de faire écrire une histoire institutionnelle, « monadique » de l'UNESCO, mais de relancer et soutenir des recherches de qualité qui impliquent l'organisation.

Ce travail s'accomplit d'abord en trois étapes dont le séminaire de Cambridge est la première, qui vise à définir des méthodologies pour l'écriture d'histoires « transnationales » des organisations internationales. L'accent est mis non pas sur la présentation des papiers distribués et lus avant le début de la conférence, mais sur le débat, ce qui permet de croiser les regards. La deuxième étape consiste en deux colloques à Dakar et Heidelberg lors desquels sera étudiée la vie de l'UNESCO pendant deux bouleversements majeurs du vingtième siècle, la décolonisation et la guerre froide. Finalement, les résultats de ces travaux seront présentés au Congrès international des Sciences Historiques qui se tiendra à Amsterdam en 2010.

Dans ce texte, il ne s'agit pas de présenter de manière exhaustive et nominative toutes les contributions au séminaire de Cambridge, mais plutôt de donner un aperçu des problématiques discutées et du progrès méthodologique qui a été accompli.

L'UNESCO ET LES TROIS HISTOIRES

L'Histoire écrite par l'UNESCO

Dès ses débuts, l'UNESCO contribue de manière importante à l'historiographie de son époque. Même avant la création de l'UNESCO, Julian Huxley, futur Directeur Général de l'UNESCO, et son ami Joseph Needham, scientifique britannique, conçoivent le projet d'écrire une histoire de l'humanité de ses débuts jusqu'au temps présent. Cet ouvrage baptisé « Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité » est innovateur non seulement en raison de son ampleur, mais surtout par le fait qu'il se propose d'écrire l'histoire des relations pacifiques entre les peuples en mettant l'accent sur le progrès scientifique et culturel et les échanges ; en outre, il tient compte des points de vue d'historiens du monde entier. En multipliant le plus

(Université d'Harvard, Etats-Unis), José Paradiso (Université Salvador, Buenos Aires, Argentine), Emma Rothschild (Université de Cambridge, Royaume-Uni), Jean-François Sirinelli (Sciences Po Paris, France), Glenda Sluga (Université de Sydney, Australie), Romila Thapar (Université Jawaharlal Nehru, New Delhi, Inde), Ibrahima Thioub (Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Senegal) et Thomas G. Weiss (City University of New York, Etats-Unis).

possible les perspectives et en proposant une approche plus connectée et plus égalitaire, l'UNESCO espère échapper au danger d'adopter un point de vue purement occidental.

Or, l'histoire tumultueuse de ce projet montre les difficultés d'écrire une histoire « universelle ». Aux problèmes conceptuels et budgétaires s'ajoutent rapidement des difficultés de caractère plus politique, notamment après l'adhésion de l'URSS et de plusieurs de ses satellites à l'UNESCO en 1954. La nécessité de trouver un texte conforme aux contraintes diplomatiques entraîne une profusion de notes et de contre-notes en bas de page par des Etats membres essayant d'influencer le contenu de l'ouvrage. De plus, le fait qu'il doit trouver l'approbation de la Conférence Générale retarde considérablement la publication (le dernier volume ne paraît qu'en 1976, trente ans après le lancement du projet). Dans le contexte de guerre froide et de décolonisation, les volumes nés d'un projet idéaliste de l'immédiat après-guerre sont accueillis assez froidement par les critiques.

Rétrospectivement, l'idée d'écrire une histoire objective de l'humanité semble très audacieuse : si l'implication d'historiens du monde entier garantit une multiplication des approches, chacun continue à écrire de sa propre perspective et les points de vue ne se rencontrent qu'en se succédant dans l'ouvrage, sans vraiment se croiser³. La vraie universalité est impossible à atteindre, comme le prouvent le grand nombre de contestations témoignant des divergences entre différents Etats-membres⁴.

Malgré ses difficultés, l'Histoire de l'humanité est une tentative innovatrice de sortir de l'eurocentrisme, née du désir d'affirmer un passé commun de l'humanité entière après une guerre atroce. Cette idée n'est pas sans rappeler la notion du « patrimoine commun de l'humanité » que l'UNESCO défendra plus tard avec plus de succès. En rassemblant des historiens du monde entier dans le cadre de ce projet, l'UNESCO favorise les rencontres et échanges de vue et contribue à l'émergence d'une profession historique internationale.

Après cette première entreprise, l'UNESCO conserve son intérêt pour l'historiographie, mais se concentre davantage sur l'histoire de régions : ainsi, elle publie une Histoire générale de l'Afrique,

³ On constate d'ailleurs que les régions et/ ou Etats y demeurent des cadres de référence.

⁴ Dans un article récent sur l'histoire globale, Krzysztof Pomian proclame que ce projet est né de l'idée de l'unité fondamentale du monde issue après la deuxième guerre mondiale. Cette idée est opposée à celle défendue par une autre partie des « internationalistes » qu'il y a des différences qu'il s'agit de surmonter. Pourtant, Pomian déclare qu'il est actuellement impossible d'adopter une perspective universelle, l'historien ayant toujours des cadres de référence. Dans le cas des organisations internationales, ce seraient les droits de l'homme eux-mêmes issus des « Lumières anglo-franco-américaines ». Il constate : « pour être vraiment globale ou cosmopolitique, une perspective devrait être associée à un système de référence que seule pourrait fournir une société mondiale réconciliée, dont les différenciations internes seraient vécues sur un mode pacifique. Nous en sommes loin. » Krzysztof POMIAN, « World History : histoire mondiale, histoire universelle », in : *Le Débat*, no. 154, mars/avril 2009, p.39. Cependant, selon Pomian, la conscience de ses propres systèmes de référence aide l'historien à arriver à une perspective plus ouverte.

une Histoire des civilisations de l'Asie centrale, une Histoire générale de l'Amérique latine et une Histoire générale des Caraïbes. Dans la série des histoires, on trouve également un ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique qui, s'il n'est pas purement historique, est aussi moins relié à des cadres de référence géographiques.

L'Histoire sur l'UNESCO

Si l'UNESCO fait plusieurs tentatives d'écrire des histoires sur le monde autour d'elle, elle essaie également de dresser le bilan de ses propres activités en commandant des travaux de recherche sur son histoire qui sont souvent publiés sous ses auspices. Parmi les ouvrages « globaux », il faut surtout citer ceux de Fernando Valderrama⁵ et Michel Conil-Lacoste⁶ qui sont avant tout des compilations de faits ou de décisions prises par l'organisation. Il existe aussi quelques publications plus récentes de l'UNESCO portant sur des aspects plus spécifiques, comme celui de Roger Pol Droit sur l'histoire intellectuelle de l'organisation⁷ ou celui de Gail Archibald sur la science au sein de l'UNESCO⁸.

De plus, il y a plusieurs articles et ouvrages historiques écrits par d'anciens fonctionnaires et qui sont parfois très critiques, comme par exemple une analyse de Chikh Bekri qui se demande si l'UNESCO n'est pas une « entreprise erronée »⁹. S'y ajoutent quelques mémoires¹⁰ et recueils comme la publication de l'AAFU « L'UNESCO racontée par ses Anciens »¹¹ reflétant des points de vue personnels. Ces témoignages constituent des sources précieuses pour des recherches historiques puisqu'ils donnent de rares aperçus de la vie de l'organisation vue de l'intérieur et permettent ainsi d'approcher l'histoire de l'UNESCO d'autres perspectives. Ils sont complétés par les archives orales de l'UNESCO de plus en plus riches.

⁵ Fernando VALDERRAMA, *Histoire de l'UNESCO*, Paris : UNESCO, 1995.

⁶ Michel CONIL-LACOSTE, *The story of a grand design : UNESCO 1946-1993. People, events and achievements*, Paris : UNESCO, 1994.

⁷ Roger Pol DROIT, *L'Humanité toujours à construire: regard sur l'histoire intellectuelle de l'UNESCO*, Paris : UNESCO 2005.

⁸ Gail ARCHIBALD, *How the 's' came to be in UNESCO*, Paris : UNESCO, 2006.

⁹ Chikh BEKRI, *L'UNESCO : une « entreprise erronée » ?*, Paris : Publisud, 1991.

¹⁰ Cf. p.ex. Federico MAYOR (Directeur Général de 1987 à 1999), *UNESCO : un idéal en action : actualité d'un texte visionnaire*, Paris : UNESCO, 1996 ; Jean THOMAS (ancien Directeur Général Adjoint), *U.N.E.S.C.O.*, Paris : Gallimard, 1962 ; Gian Franco POMPEI (ancien Président du Conseil Exécutif), *Dans l'esprit des hommes : UNESCO 1946-1971*, Paris : UNESCO, 1972.

¹¹ Association of former UNESCO staff members, *L'UNESCO racontée par ses Anciens*, Paris : UNESCO, 2006. Ouvrage consultable sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001477/147747f.pdf>, dernière consultation 16 juin 2009.

Outre les ouvrages qui proviennent du centre de l'organisation, l'UNESCO attire aussi l'attention d'un nombre grandissant de chercheurs extérieurs. Cet intérêt se traduit surtout par des articles et des thèses et mémoires universitaires analysant des aspects divers de l'activité passée et présente de l'organisation. A ce jour (juillet 2009), l'UNESCO compte 125 thèses et mémoires sur ses travaux et son histoire.

L'Histoire avec l'UNESCO

C'est notamment dans cette dernière catégorie qu'on trouve des travaux historiques où l'UNESCO ne constitue pas le centre de la recherche, mais plutôt un acteur parmi d'autres. C'est cette histoire *avec* l'UNESCO qui attire de plus en plus de chercheurs qui se rendent compte qu'elle joue un rôle important dans le sujet sur lequel ils travaillent. Ces chercheurs n'écrivent pas l'histoire de l'UNESCO, mais des histoires d'un certain nombre d'activités ou d'idées dans lesquelles l'UNESCO est intervenue. Ils mettent l'accent sur les relations, circulations, interdépendances entre l'UNESCO et le monde autour¹².

A partir de ces éléments de chronique et travaux historiques réunis basés sur de très nombreuses sources, il faudrait davantage réfléchir à la question comment saisir le devenir de ce qui fut d'abord une idée ambitieuse censée opérer en tant que telle au bénéfice de l'humanité, à travers sa transcription dans le réel – l'UNESCO en tant qu'organisation internationale, que système de pensée, que cadre de rencontres ou encore qu'opérateur de programmes, à travers son impact sur différents individus et groupes de personnes etc.¹³.

QU'EST-CE QUE L'HISTOIRE TRANSNATIONALE ?

La grande vogue du terme d'histoire « transnationale » a conduit à plusieurs tentatives de le définir, notamment en le situant par rapport aux termes plus établis d'histoire « internationale », « globale », « mondiale » ou « universelle ». Les réponses à la question sont multiples et pointent dans des directions différentes ; il paraît donc pertinent d'évoquer quelques-unes de ces

¹² Ces études montrent que ce n'est pas forcément en partant d'un sujet « international » qu'on arrive à l'étude d'une organisation internationale. L'international se trouve dans le national et vice versa ; la microhistoire tire vers l'histoire des organisations internationales.

¹³ Cette problématique pose des défis méthodologiques puisqu'il s'agit d'essayer d'attraper un "objet" qui se dérobe à la description historique par des approximations très partielles de ce qu'on pourrait considérer comme son ombre portée.

différences afin de mieux comprendre les utilisations diverses de ce terme dans l'historiographie actuelle.

D'abord il faut distinguer entre l'histoire transnationale en tant qu'approche et le transnational en tant qu'objet d'étude. Certains chercheurs définissent l'histoire transnationale comme l'histoire des mouvements (par exemple de personnes, d'idées, de savoirs) à travers les frontières nationales¹⁴. Dans cette définition, les flux transnationaux sont avant tout un objet d'étude et les Etats-nations demeurent des cadres de référence.

On peut également considérer le transnational comme une approche. Il est possible, par exemple, de faire l'histoire transnationale d'un Etat en tenant compte des interdépendances, modèles, de la transmission d'idées etc. On peut le comparer à d'autres Etats, analyser de quels modèles il s'inspire, sur quelles idées il se fonde et d'où ces idées viennent, comment il interagit avec le monde autour, quels éléments extérieurs il s'approprie et comment il les intègre dans son propre système. Ainsi, l'histoire transnationale pourrait être définie plus généralement comme une histoire qui mettrait l'accent sur des interdépendances au-delà des frontières nationales et dans laquelle les gouvernements et les organisations internationales, tout en continuant de jouer un rôle décisif, ne seraient plus que des acteurs parmi d'autres¹⁵. Cependant, les frontières entre histoire transnationale, internationale et mondiale ne sont pas très nettes et de nombreux historiens considèrent les différences entre ces disciplines comme graduelles.

Ces réflexions sur l'« histoire transnationale » montrent qu'il est impossible d'aboutir à une définition pertinente de ce terme qui serait approuvée par tous les historiens. Cette question invite à des débats toujours renouvelés, à moins que l'on décide de se passer complètement de définition et de partir simplement du concept d'une histoire étudiant les interdépendances entre sociétés ou détachée du cadre national – mais le problème commence exactement dans la différence entre ces deux concepts.

En effet, le terme latin « trans » a plusieurs sens : il peut désigner le passage d'un lieu à un autre, mais il signifie surtout : « au-delà de », « par-dessus ». On pourrait donc se demander s'il convient de limiter l'histoire transnationale à l'histoire des relations, connections et échanges entre « civilisations » ou « sociétés » ou si on n'aurait pas intérêt à abandonner tout à fait ces cadres de référence qui semblent peu appropriés quand il s'agit, par exemple, d'étudier l'histoire des idées. Ainsi pourrait-on peut-être surmonter l'idée d'entités bien délimitées et qui seraient en contact,

¹⁴ Cf p.ex. l'entrée "History" (par Ian Tyrell) in : Akira IRIYE and Pierre-Yves SAUNIER (ed.), *The Palgrave Dictionary of Transnational History*, Basingstoke/ New York : Palgrave Macmillan, 2009, p.493.

¹⁵ Cf. p.ex. Kiran Klaus Patel, Professeur d'histoire à la Humboldt Universität Berlin, "Nach der Nationalfixiertheit. Perspektive einer transnationalen Geschichte", 2004, sur <http://edoc.hu-berlin.de/humboldt-yl/patel-kiran-klaus-2004-01-12/PDF/Patel.pdf>, dernière consultation 16 juin 2009.

pour arriver à une idée de supranationalité qui rappelle les idées fondatrices de l'UNESCO (dans cette définition, l'histoire transnationale se rapproche de l'histoire mondiale ou globale). Peut-être serait-il possible d'écrire de nouvelles histoires qui partirait de ce qui est commun à l'humanité et par là profondément transnational. Les sites du patrimoine mondial sont des exemples de biens dont la préservation est perçue comme relevant de la responsabilité de l'humanité toute entière même s'ils « appartiennent » à des Etats ; ainsi, ils réconcilient unité et spécificité.

Ce n'est pas uniquement le préfixe « trans » qui est ambigu, mais aussi l'adjectif « national ». Certains chercheurs font valoir la différence entre international et interétatique, ce qui suscite la question du rôle des sociétés nationales. Quelque définition qu'on choisisse (si on en choisit une), il ne faut pas oublier que nul travail historique ne peut être vraiment « universel », ce qui rend la multiplication des perspectives particulièrement importante.

L'HISTOIRE TRANSNATIONALE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dans un numéro récent de la revue *Le Débat* consacré à l'histoire mondiale, Erik Orsenna affirme: « J'ai la conviction que, dans le monde d'interactions qui est le nôtre, d'effets papillon généralisés, le spécialiste ne voit rien. Il faut sans cesse élargir la focale, traquer les interdépendances. »¹⁶

Dans le monde actuel où la globalisation va de pair avec un processus parallèle de repli sur soi qui se traduit par un retour des nationalismes et du pouvoir des Etats, l'utilité d'une histoire qui dépasse les frontières nationales ne semble guère plus à prouver. Cette histoire permet d'analyser certains phénomènes impossibles à saisir par l'approche nationale comme, par exemple, l'histoire des idées, l'histoire du capitalisme ou des crises financières, la propriété intellectuelle, le trafic de personnes ou l'histoire des peuples indigènes. Grâce à elle, l'historien peut contextualiser, révéler les interdépendances entre sociétés ou communautés et travailler sur des processus et des acteurs. Elle sert donc à étudier des flux et des mouvements, mais aussi à mieux comprendre le national et le local.

Si l'histoire institutionnelle des organisations internationales ne suscite pour l'instant qu'un intérêt limité, de plus en plus de chercheurs sont attirés vers l'étude des organisations internationales par la périphérie. Souvent les historiens travaillant sur les sujets les plus divers trouvent des sources pertinentes sur leur sujet de recherche dans les archives des organisations internationales qui,

¹⁶ Erik ORSENNA, « Je cherchais du global, je n'ai trouvé que du local », in : *Le Débat*, no. 154, mars/avril 2009, p.6.

même si elles ne s'occupent pas directement du domaine analysé, fonctionnent parfois comme des « ceintures de transmission » d'idées, de méthodes et de modèles. Par conséquent, elles peuvent intéresser aussi bien des chercheurs qui se penchent sur des phénomènes globaux – par exemple la coopération intellectuelle dont l'étude mène tout naturellement à l'action de l'UNESCO dans ce domaine – que ceux qui se concentrent sur l'histoire diplomatique classique – ainsi, un historien travaillant sur le processus qui a conduit l'Inde à l'indépendance s'intéressera probablement tôt ou tard à la manière comment elle a utilisé les organisations internationales pour défendre sa cause.

En effet, les organisations internationales interviennent dans un grand nombre de domaines et deviennent souvent d'importants acteurs politiques. Malgré leurs moyens budgétaires parfois très modestes, elles ont une influence non négligeable sur l'opinion publique internationale, et ce notamment en raison de leur poids symbolique. L'histoire de la protection du patrimoine mondial par l'UNESCO en constitue un exemple significatif : l'UNESCO a su introduire la notion de « patrimoine commun de l'humanité » dans l'opinion publique globale. L'histoire du patrimoine et des campagnes de sauvegarde montre comment l'UNESCO a réussi à obtenir un résultat considérable en n'employant que relativement peu de ses propres ressources budgétaires : en attirant l'attention du public sur les dangers subis par le patrimoine, elle parvient à intéresser la presse et à mobiliser les gouvernements et autres acteurs et à les conduire à une protection accrue de ces sites. Cet exemple montre aussi que c'est souvent en tant que défenseur de valeurs élevées, en utilisant son autorité morale et en encourageant et coordonnant les activités des gouvernements et d'autres organismes que l'UNESCO obtient ses succès les plus remarquables.

De plus, les organisations internationales permettent notamment aux acteurs moins favorisés de formuler des demandes sur la scène internationale. C'est particulièrement frappant dans le cas de l'UNESCO parce qu'elle s'occupe d'éducation et de culture, domaines qui sont souvent perçus comme des « ports d'entrée » dans la vie internationale. Les Etats utilisent les organisations internationales de manières diverses, par exemple pour affirmer leur désir d'indépendance (p.ex. l'Inde à la SDN), pour réclamer de l'assistance et de la protection (la Chine dans l'entre-deux guerres) ou pour faire de la propagande politique (le Japon à la SDN). Les organisations internationales aident à mettre certains sujets sur l'agenda international et à faire appel à l'opinion publique mondiale. En prônant l'égalité des civilisations, en constituant un forum d'échanges pour scientifiques et intellectuels du monde entier et en essayant de trouver des normes internationales, elles sont aussi d'importants lieux d'émergence d'une communauté globale.

Bien sûr l'écriture de l'histoire transnationale comporte aussi certaines difficultés. On risque, par exemple, de trop se focaliser sur les flux, les échanges et les interactions en perdant de vue où se situe le pouvoir, les rapports de force et les tentatives de créer de l'ordre dans le mouvement. Les organisations internationales sont soumises au pouvoir des Etats et d'autres acteurs, et elles constituent elles-mêmes des tentatives de créer de l'ordre après le chaos des deux guerres (comme d'ailleurs l'établissement d'archives, de bibliographies etc.). De plus, l'histoire transnationale ne devrait pas non plus être téléologique : il ne faudrait pas oublier que le monde ne devient pas uniquement plus international et qu'il y a des tendances contraires, des flux qui se tarissent et des nationalismes qui rejaillissent.

Les entités de référence restent également un défi, les démarcations géographiques étant aussi artificielles que les démarcations temporaires. La notion d' « entre-deux-guerres », par exemple, a peu de sens pour l'Asie ou l'Amérique latine ; en même temps, même des termes comme « l'Amérique latine », « l'Asie Centrale » ou « l'Europe » sont flous et changent de définition au fil du temps. Néanmoins, il est difficile de remplacer ces démarcations géographiques, si ce n'est qu'en raison du rôle qu'elles ont joué dans l'histoire ainsi que pour la perception et pour l'autoperception de certains acteurs et régions.

En outre, il ne faudrait pas faire d'histoire normative. Les échanges transnationaux ne sont pas forcément positifs (comme le montre l'exemple du trafic des personnes, d'armes, de drogues...), et ce ne sont pas uniquement des sociétés justes qui font de l' « internationalisme » qui peut aussi servir d'instrument de propagande pour des Etats totalitaires (on pourrait citer l'exemple de l'Institut International du Cinéma Educatif fondé par Mussolini en 1928). Il y a souvent une tension constructive entre Etats et organisations internationales et non pas uniquement des luttes de pouvoir. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les organisations internationales ne sont pas des acteurs homogènes qui poursuivent des buts bien définis, mais ils consistent d'entités différentes – Etats membres, personnel, siège et bureaux hors siège etc. – qui sont souvent en conflit entre eux. Les organisations internationales font partie du monde autour et ne sont pas des espaces d'interactions désintéressées.

Finalement, même si l'histoire transnationale implique souvent la consultation d'archives de différents pays exprimant des points de vue variés, cela ne veut pas dire qu'elle en devient automatiquement plus objective ou universelle. En effet, l'historien est toujours guidé par des valeurs et des systèmes de référence dont il faut être conscient. Ainsi, par exemple, la géographie de l'histoire transnationale demeure un problème : malgré des efforts de multiplication des perspectives, l'historiographie transnationale reste souvent concentrée sur l'Europe et le transatlantique.

QUELLES SONT LES SOURCES ?

Comme pour toute recherche historique, les sources essentielles pour l'histoire transnationale se trouvent dans des archives. Ce terme englobe tous les types d'archives, y compris les archives orales, photographiques ou cinématographiques. Par ailleurs, les sites culturels, par exemple ceux du patrimoine mondial, sont aussi des « archives » qui servent de sources pour les historiens.

Les archives sont depuis toujours une espèce en danger : la catastrophe récente de Cologne démontre comment un trésor de mémoire peut disparaître tout d'un coup à jamais ; les guerres fournissent beaucoup d'exemples supplémentaires. Outre la perte ou la destruction d'archives, il y a d'autres problèmes : tous les Etats et toutes les organisations ne sont pas convaincus de la nécessité de constituer des archives chères et encombrantes, ou ils n'en ont pas les moyens ou le savoir-faire. L'UNESCO, aujourd'hui l'agence spécialisée des Nations Unies chargée des archives, s'intéresse très tôt à la gestion de ses archives ou plutôt d'abord de celles de son prédécesseur, l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI), dont elle hérite les avoirs en 1946. En même temps, elle lance des projets de conservation en produisant des microfilms de sécurité et en aidant plusieurs Etats à établir des archives. Elle est aussi en train d'élaborer une Convention visant à la protection des archives ainsi qu'une liste d'archives particulièrement importantes (projet « Mémoire du monde »). Par cette liste, l'UNESCO met les archives sur le même pied que le patrimoine commun de l'humanité en affirmant que leur protection relève de la responsabilité de l'humanité entière. Elle a également publié, avec le Conseil international des archives, un guide d'archives dans le monde entier en 63 volumes (« Guide des sources pour l'histoire des nations »).

Le progrès technique et la numérisation incitent les archivistes à réfléchir davantage sur leur tâche et à établir des priorités. En effet, compte tenu de la profusion de documents produits par les organisations internationales, la question quels documents il faut conserver et éventuellement numériser s'impose. Pour prendre ces décisions importantes, une concertation plus étroite entre archivistes et historiens serait souhaitable, afin que les premiers puissent tenir compte des besoins des derniers.

Le coût des recherches transnationales reste un facteur problématique : pour les chercheurs qui travaillent, par exemple, sur une organisation internationale, il suffit rarement de consulter les archives de cette institution, mais il faut aussi tenir compte des archives des ONG, des Commissions Nationales, des Etats membres, d'autres organisations internationales ou des archives privées. Par conséquent, les recherches sur les organisations internationales sont souvent liées à d'importants frais de déplacement. De plus, si certaines de ces archives sont très

accessibles et bien classées, d'autres ne le sont pas, ce qui oriente forcément les recherches. On pourrait citer l'exemple des archives de la fondation Rockefeller auxquelles certaines personnes reprochent d'être même trop parfaites – cette institution a suscité de nombreux travaux de recherche, tandis que d'autres organisations restent largement ou complètement méconnues. L'accessibilité des archives et le choix des documents rendus consultables – aux archives ou en ligne – influencent donc la perception d'une organisation de l'extérieur puisqu'ils déterminent les informations auxquelles les chercheurs ont accès, les questions qu'ils peuvent poser et les réponses qu'ils peuvent trouver. Les archives constituent donc d'importants instruments de pouvoir et de publicité.

Les bourses et la numérisation fournissent deux solutions possibles au problème de l'accessibilité. Cependant, tout le monde n'a pas accès à une bourse et en ce qui concerne la numérisation, il s'agit d'une procédure très lente et coûteuse. Par conséquent, des choix judicieux doivent toujours être faits afin de décider quels documents il faut d'abord numériser. Il est certain que la numérisation entraînera des transformations profondes du monde des archives, mais il ne faut pas s'attendre à ce que des archives entières soient bientôt accessibles en ligne. La numérisation comporte des dangers comme la perte ou l'oubli d'informations non digitalisées, mais elle ouvre aussi des possibilités extraordinaires. Ainsi, par exemple, l'UNESCO a lancé un projet intitulé « Bibliothèque du monde » : depuis avril 2009, on peut consulter sur internet des documents rares conservés dans des bibliothèques et archives dispersées partout dans le monde.

QUELQUES EXEMPLES

Les thématiques qui pourraient intéresser les historiens se réclamant d'une école « transnationale » dans les organisations internationales sont multiples, mais le séminaire a lancé plusieurs pistes qu'il s'agirait de développer en y ajoutant des idées complémentaires. Voici quelques exemples ne représentant qu'une partie minuscule des sujets présentés au cours du séminaire.

L'histoire transnationale des idées

Les organisations internationales jouent parfois un rôle actif quand il s'agit d'ancrer certaines notions dans la conscience collective, comme ce fut le cas de l'UNESCO et du « patrimoine commun de l'humanité ». Dans d'autres sujets, l'influence de l'organisation internationale est plus

cachée, comme le montre l'exemple de la politique française vis-à-vis de l'Algérie juste avant l'indépendance de cette dernière.

Dans les années 1950, la France poursuit une politique visant à « intégrer » profondément les Algériens dans la société française. Ainsi, le gouvernement français cherche à affirmer que les Algériens sont en réalité des Français qui souffrent de racisme en France. Or, il se trouve que cette politique est inspirée par des stratégies similaires d'« intégrationnisme » du gouvernement mexicain dans les années 1930 et que c'est à travers des programmes et des publications de l'UNESCO ainsi que par des rencontres d'anthropologues mexicains et français au siège de l'organisation, que des informations détaillées sur ces expériences mexicaines sont diffusées en France. Cet exemple montre comment des sujets qui à priori ne semblent avoir aucun rapport avec l'activité des organisations internationales ne peuvent être vraiment compris qu'en tenant compte de leur rôle de transmetteurs d'idées et de modèles.

L'histoire transnationale des vies

L'histoire des organisations internationales n'est pas seulement celle des relations entre Etats membres, mais aussi celle de la vie quotidienne et des personnes actives au sein d'une organisation. C'est notamment après la deuxième guerre mondiale qu'on constate une circulation intense du personnel des organisations internationales d'une institution à l'autre, mais aussi d'une organisation internationale à des administrations nationales et locales et vice versa. Le personnel des organisations internationales porte souvent plusieurs « chapeaux », et parfois ses loyautés ne sont pas très claires (à l'UNESCO, par exemple, il y a dès le début des divergences sur la question si les membres du Conseil Exécutif y siègent à titre personnel ou en tant que représentants de leurs gouvernements, question qui est résolue en faveur de la dernière option lors d'une réforme de l'Acte Constitutif en 1954). On pourrait aussi citer l'exemple du Bureau International de Travail où les fonctionnaires siègent en théorie à titre purement personnel mais sont pour la plupart issus du ministère du travail de leur pays respectif.

Il serait intéressant de suivre le parcours de certaines personnalités actives au sein des organisations internationales. Les questions qu'on peut poser sont multiples, par exemple : qui vient travailler dans les organisations internationales et pourquoi (s'agit-il d'élites ou plutôt de personnes moins intégrées dans les sociétés nationales) ? D'où viennent les fonctionnaires ? Avec quel savoir ? Qu'est-ce qui arrive à ce savoir ? Où vont-ils après ? Les réponses à ces questions sont susceptibles de fournir des renseignements sur la diffusion des savoirs et des activités des organisations internationales qui sont souvent des espaces de circulation entre le national et

l'international. Pour ces recherches centrées sur des individus, les archives personnelles des (ex-)fonctionnaires et les dossiers de correspondance constituent des sources précieuses.

Analyse de flux transnationaux

Les flux transnationaux d'idées, d'informations, de savoir-faire, de services, de personnes, de biens matériels etc. constituent un domaine d'exploration extrêmement vaste pour l'historien. Un grand nombre de ces sujets comme, pour ne citer que deux, le trafic de personnes et la coopération intellectuelle, sont étroitement liés à des organisations internationales qui essaient souvent de trouver des normes pour ces flux et de les appliquer, afin de contrôler ou de faciliter les échanges.

Il serait intéressant d'analyser comment des sujets arrivent aux agendas des organisations internationales (souvent les problématiques s'imposent par exemple suite à des progrès techniques, comme c'est le cas de la digitalisation qui demande de nouvelles mesures de protection de la propriété intellectuelle), comment ces dernières trouvent des normes internationales et comment elles réussissent à les faire implémenter. Comme dans le cas du patrimoine, il s'agit de problèmes/ sujets qui dépassent les frontières nationales mais qui sont finalement contrôlés par les lois des Etats.

Interactions des organisations internationales

L'analyse des interactions des organisations internationales avec le monde extérieur (autres organisations internationales, ONG, gouvernements, autres organismes, sociétés, individus etc.) et les mouvements à l'intérieur d'une organisation internationale permet de mieux comprendre comment fonctionne la circulation de savoirs, de personnes et d'idées. En outre, elle est un outil précieux dans la tentative de délimiter les domaines d'action de chaque organisation internationale, tâche qui est parfois plus difficile qu'on ne le croit. Ainsi, les champs d'activité de plusieurs organisations internationales se croisent souvent comme c'est le cas, par exemple, de l'UNESCO et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), situation qui entraîne la collaboration, mais aussi des rivalités entre les institutions concernées.

La comparaison des domaines d'action de ces deux organismes montre que la distinction entre tâches « techniques » dans le cas de l'OMS et tâches « politiques » (le terme « normatives » serait peut-être plus approprié) dans le cas de l'UNESCO n'est guère pertinente. D'un côté, l'UNESCO poursuit un grand nombre de tâches « techniques », à commencer par l'Assistance technique ou

des programmes d'éducation et d'alphabetisation. De l'autre côté, toute activité « technique » est essentiellement politique, si ce n'est que par le choix des programmes, des destinataires et de la méthodologie qui supposent toujours des priorités. Néanmoins, il est certain que l'UNESCO s'engage plus que d'autres organismes spécialisés des Nations Unies dans l'élaboration d'instruments normatifs (Conventions et déclarations), ce qui lui rend parfois la vie difficile en raison de la nécessité de trouver des consensus.

Les tâches « techniques » créent aussi des problèmes politiques, notamment quand la force est employée, par exemple dans le cas de l'éradication des maladies ou du contrôle de la population. La modernisation forcée qui est basée sur des idées occidentales de progrès n'est pas acceptée par tous. Certains pays approuvent ces schémas en se présentant eux-mêmes comme en voie de développement et en réclamant de l'assistance, mais il faut se demander ce qui arrive à ceux qui refusent le « progrès » selon des modèles occidentaux. Aujourd'hui, les organisations internationales ont une approche différente au développement qui est plus attentive aux différences culturelles. Ainsi, par exemple, l'OMS tient compte de facteurs comme les conditions génétiques et les modes de vie d'une société, les migrations, les hôtes et germes d'une maladie et les modifications de ces données.

Cette nouvelle attitude est le fruit d'un changement de paradigme dans lequel des organisations internationales comme l'UNESCO ont joué un rôle primordial : la focale a été déplacée des relations entre Etats aux collectivités humaines, de l'unité à la diversité.

Les organisations internationales, la création d'identités et l'impact sur les populations

Certains acteurs utilisent les organisations internationales pour faire valoir leur propre culture ou établir des identités. Ainsi, l'UNESCO constitue pendant ses premières années une plateforme de promotion de la culture de l'Amérique latine qui est très active dans la coopération intellectuelle pendant la deuxième guerre mondiale et plus tard à de l'UNESCO. La France s'allie d'ailleurs à ce groupe de pays avec qui elle est en accord sur de nombreuses questions pour faire face aux Anglo-Saxons, formant ainsi avec lui un « clan latin » qui obtient entre autres l'élection de Jaime Torres Bodet au poste de Directeur Général en 1948.

Une telle activité concertée d'un groupe de pays au sein d'une organisation internationale a tendance à renforcer l'identité régionale de ce groupe et influence la manière dont certaines régions et sociétés sont perçues et se perçoivent elles-mêmes. C'est également au sein des organisations internationales qu'ont émergé des notions comme la division Nord-Sud ou le

concept de développement qui sont ensuite repris par d'autres acteurs, y compris par les régions concernées.

L'histoire du patrimoine constitue un autre exemple de l'influence que les organisations internationales peuvent avoir au niveau local et de la dissémination des activités d'une organisation internationale dans les populations. Les sites du patrimoine mondial sont aussi des « archives » protégées par l'UNESCO qui attirent l'attention d'un grand nombre de personnes. L'inscription d'un site sur la liste du patrimoine a des effets immédiats au niveau gouvernemental, mais aussi au niveau local. D'une part, on assiste souvent à une intensification du tourisme (avec tous ses risques et périls) qui garantit une augmentation des revenus des villes et régions concernées (ainsi, l'inscription devient un facteur important du développement d'une région). D'autre part, l'inscription d'un site sur la liste peut entraîner un changement dans la manière dont la population locale perçoit ce site. Dans certains cas, ce n'est qu'après cet événement, qui peut soulever beaucoup d'enthousiasme dans les populations locales, qu'un bien devient « héritage commun » à leurs yeux. Par conséquent, l'inscription peut renforcer ou même créer un sentiment d'appartenance à une communauté. Cela s'applique également au patrimoine immatériel : le fait que les pratiques et le savoir-faire local soient élevés au rang de « patrimoine commun de l'humanité » les valorise souvent aux yeux des communautés qui les pratiquent et l'inscription crée ainsi des identités locales. Ces exemples montrent comment les organisations internationales protègent la diversité tout en mettant l'accent sur les éléments communs à tous les êtres humains (principe de l'unité dans la diversité défendu aujourd'hui par l'UNESCO).

Histoire des successions

Dans l'étude des organisations internationales, il peut être très intéressant d'établir le lien entre une organisation internationale et celle qui l'a précédée, par exemple entre l'ONU et la SDN, entre l'UNESCO et l'IICI etc., même quand les organismes antérieurs sont considérés comme des entreprises « ratées ». C'est justement le désir de « faire mieux » qu'un prédécesseur qui sert parfois à expliquer certains comportements dans les organisations internationales et malgré les tentatives de prendre leurs distances, il y a aussi souvent des continuités et des héritages (de personnel et de biens, mais aussi spirituels).

Dans le cas de l'IICI, par exemple, l'UNESCO n'en hérite pas seulement les avoirs matériels et les archives, mais aussi quelques publications¹⁷, programmes et surtout des idées fondatrices. En

¹⁷ L'UNESCO poursuit, par exemple, la publication de l'*Index translationum* et de la revue *Museion* qui devient *Museum* et, plus tard, *Museum International*.

même temps, elle tire des enseignements de l'histoire de cet organisme qui montre clairement les contradictions intrinsèques d'une entreprise visant à institutionnaliser la coopération intellectuelle. D'une part, les intellectuels ont besoin d'indépendance ; d'autre part, il faut des moyens – financiers et politiques – pour implémenter leurs décisions. Or, les gouvernements et autres donateurs de fonds prennent forcément de l'influence sur les activités de l'organisation qu'ils financent et entament de ce fait sa liberté.

Marqués par l'expérience de l'IICI qui souffrait d'un manque de moyens constant et de la méfiance des gouvernements, les fondateurs de l'UNESCO se mettent d'accord sur une organisation intergouvernementale ne s'occupant pas uniquement de la coopération intellectuelle, mais plutôt de la coopération dans le domaine éducatif, scientifique et culturel, et financé par des contributions fixées de chaque Etat membre. Néanmoins, il y a aussi un héritage spirituel qui explique que l'UNESCO taille une place importante aux intellectuels en son sein.

CONCLUSION

Le séminaire a apporté les résultats suivants :

1. Des définitions possibles du terme d'« histoire transnationale » qui ne fixent pas le terme de manière définitive, mais constituent des points de départ pour un débat toujours à renouveler.
2. Des clarifications du but du « projet d'Histoire » et des fonctions du Comité Scientifique : il s'agit de stimuler des recherches, des histoires partielles et plurielles qui impliquent l'UNESCO. L'ensemble de ces études permettra probablement d'arriver à une idée plus précise de ce qu'est l'UNESCO et des différentes manières dont l'idéal de sa Constitution s'est traduit dans la réalité.

En outre, on pourrait réfléchir sur la possibilité d'une nouvelle forme d'histoire qui partirait de ce qui est commun à l'humanité et réconcilierait unité et diversité. Selon l'ancien président de l'Inde, Sarvapalli Radhakrishnan, il faut attirer l'humanité vers un centre commun au-delà des frontières nationales afin d'établir un nouvel ordre mondial ; peut-être pourrait-on dire la même chose d'une nouvelle histoire ?

3. Des définitions de sujets et de problématiques qui méritent davantage l'attention des chercheurs comme, par exemple, la dissémination des activités des organisations internationales dans les populations, l'émergence d'une opinion publique internationale (qui la crée et qui peut l'influencer ?), les manières des organisations internationales de

trouver des normes mondiales, la circulation et la transmission de savoirs, d'idées, de savoir-faire, de modèles, les interactions des organisations internationales entre elles et avec d'autres organismes (Etats, ONG, sociétés), le cadre juridique et la situation budgétaire des organisations internationales qui déterminent leurs possibilités d'action, le rôle des organisations internationales dans la création d'identités locales, les mouvements du personnel et le rôle des individus, les successions...

4. L'identification des difficultés qui persistent : la prédominance des chercheurs du « Nord », la difficulté de trouver des alternatives pour des entités géographiques et temporaires floues et artificielles, l'impossibilité d'arriver à une vraie universalité.
5. L'affirmation de l'importance de donner accès aux chercheurs aux sources pertinentes. Les archives, qui font partie du patrimoine commun de l'humanité, sont à protéger et il faut travailler sur de nouvelles stratégies de conservation à l'âge de digitalisation et pour faire face à la fragilité des archives.
6. La confirmation du plan d'action pour le Comité Scientifique qui conserve son rôle de modérateur qui encourage et aiguise les débats. Ce séminaire ayant clarifié les approches et les méthodes, les prochaines conférences de Dakar et de Heidelberg présenteront de premiers résultats en fournissant des exemples concrets de recherches transnationales sur l'histoire de l'UNESCO.